

FEUILLE DE ROUTE

CCIAZ/AAC

AAC est abréviation de « Les Anciens et les Amis de la Casamance », nom officiel de l'association

Siège social : 11 rue Cuoq 63100 Clermont-Ferrand (France)

Courriel : solidarite-casamance@laposte.net

SIRET : 484 712 385 00026

Objectifs Opérationnels et stratégiques	Structure responsable	4eme trim 2021	Période de réalisation				Argumentaire
			1 ^{er} 2022	2 ^{ème} 2022	3 ^{ème} 2022	4 ^{ème} 2022	
			Trim	Trim	Trim	Trim	
1. Rédaction d'une feuille de route pour la préparation du convoi;	CCIAZ	X					La CCIAZ va soumettre à l'AAC « Les Anciens et les Amis de la Casamance » une feuille de route.
2. Relancer tous les dossiers de l'association en souffrance dans le circuit administratif;	CCIAZ	X					La CCIAZ fait le suivi de la demande d'immatriculation de l'AAC déposée au Ministère de l'Intérieur en 2018.
3. Mettre en place un comité de suivi;	CCIAZ et AAC	X					La CCIAZ et l'association vont mettre en place un comité de coordination et de suivi des activités. 2 CCIAZ+ 2 AAC
4. Prendre une décision relative à l'ASDEC (dénoncer la convention avec l'ASDEC)	CCIAZ et AAC	X					-L'AAC a pris contact avec l'ASDEC qui n'a pas répondu -La CCIAZ s'informe de la situation juridique de l'ASDEC en vue d'une prise de décision
5. Elaboration de l'Annexe financière à la convention	CCIAZ et AAC	X					Calcul et répartition des coûts
6. Signature d'une convention entre la CCIAZ et l'AAC;	CCIAZ / AAC	X					La CCIAZ et AAC s'engagent à mettre en place une convention en précisant les prérogatives de chacune des deux parties.
7. Réception des dossiers de première demande	CCIAZ		Fin mars				Les demandes, adressées à l'AAC ou à la CCIAZ seront transmises pour étude au Comité de suivi.
8. Etudes et transmission des dossiers de première	CCIAZ			X			La CCIAZ entend, à travers le comité de coordination et de suivi, étudier la recevabilité des dossiers de première

demande							demande avant transmission à AAC.
9. Décision d'attribution des dons;	AAC			X			Après réception des dossiers des demandeurs transmis par la CCIAZ, l'AAC statue sur les bénéficiaires en s'appuyant sur les observations faites par la CCIAZ.
10. Informations sur les attributions des dons;	CCIAZ et AAC			X			La CCIAZ et l'AAC informeront les demandeurs retenus pour bénéficier d'une ambulance. (L'AAC préparera un document commun de réponse à adresser aux bénéficiaires)
11. Entamer les démarches administratives avant l'arrivée du convoi ;	CCIAZ/ AAC			X			Les démarches administratives auprès des services étatiques seront entreprises par la CCIAZ et l'AAC d'après une liste de documents établie en commun.
12. Accueillir le convoi par un membre du comité de coordination et de suivi dès la frontière avec la Mauritanie ;	CCIAZ					X	Un membre du comité de coordination et de suivi, mandaté par la CCIAZ, sera à la frontière avec la Mauritanie pour accueillir le convoi et surtout faciliter le trajet Saint-Louis - Ziguinchor. La CCI de Banjul sera sollicitée pour la traversée de la Gambie, arrivée du convoi à Ziguinchor ;
13. Arrivée du convoi à Ziguinchor	CCIAZ					X	Un accueil sera organisé à l'entrée de la ville de Ziguinchor
14. Distribution des ambulances	AAC /CC IAZ					X	La distribution se fera par la CCIAZ et AAC

Les Anciens et les Amis
de la Casamance
Le Président de l'AAC
11, rue Couq
63100 Ziguinchor
REGIS U'AVEZAC

[Signature]

Fait à Ziguinchor, le 27 novembre 2021

Le Président de la CCIAZ
Jean-Pascal EHEMBA

[Signature]
J.P. EHEMBA
Industrie et d'Agriculture

